5294/25 ADD 1

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 28 janvier 2025 Enregistré à la Présidence du Sénat le 28 janvier 2025

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

DÉCISION DU CONSEIL visant à soutenir un projet relatif à la promotion d'un contrôle efficace des exportations d'armes - Annexe

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes